

Dans le cadre du programme AP, les participants au régime sont tenus d'obtenir une autorisation préalable pour un certain nombre de médicaments sur ordonnance. Si vous comptez déposer une demande de règlement pour l'un des médicaments désignés (figurant sur la liste ci-dessous), vous devrez fournir de l'information qui déterminera si le médicament est remboursable au titre du régime. Le programme d'autorisation préalable (AP) est géré par Shoppers Drug Mart<sup>MC</sup> par l'entremise de son service de soins spécialisés HealthWATCH<sup>MC</sup>.

**Veillez suivre les étapes suivantes pour demander l'autorisation requise par votre protection :**

- Imprimez le formulaire d'autorisation préalable HealthWATCH<sup>MC</sup> se trouvant dans la section *DEMANDES DE RÈGLEMENT > Formulaires et outils* du portail *mes-avantages.ca*.
- Entrez tous les renseignements demandés avec votre médecin
- Envoyez le formulaire au service de soins spécialisés HealthWATCH<sup>MC</sup> pour examen

HealthWATCH<sup>MC</sup> communiquera sa décision dans un délai de deux jours ouvrables suivant la réception de votre formulaire dûment rempli. Lorsque la protection sera approuvée, vous pourrez acheter le médicament (à l'exception des médicaments « spécialisés ») à la pharmacie de votre choix en utilisant la carte Assure de TELUS Santé.

**Le remboursement des médicaments désignés ci-dessous doit faire l'objet d'une autorisation préalable. Vous et votre médecin devrez remplir le formulaire approprié et le transmettre au service de soins spécialisés HealthWATCH<sup>MC</sup>.**

ABRAXANE	EPCLUSA	KINERET	REMICADE	TRACLEER
ACTEMRA	ERELZI	KISQALI	REMODULIN	TREMFYA
ADCIRCA	ERIVEDGE	KUVAN	REMSIMA	TRUXIMA
ADEMPAS	ERLEADA	LEMTRADA	RENFLEXIS	TYKERB
AFINITOR	ESBRIET	LENVIMA	REPATHA	TYSABRI
AIMOVIG	EXTAVIA	LONSURF	REVATIO	UPTRAVI
ALECENSARO	EYLEA	LUCENTIS	REVLIMID	VENCLEXTA
AUBAGIO	FAMPYRA	LYNPARZA	REVOLADE	VERZENIO
AVONEX	FASENRA	MABCAMPATH	RINVOQ	VISUDYNE
AVSOLA	FASLODEX	MAVENCLAD	RITUXAN	VIZIMPRO
BENLYSTA	FERONA	MAVIRET	RUXIENCE	VOLIBRIS
BEOVU	FLUDARA*	MAYZENT	RUZURGI	VOSEVI
BETASERON	FORTEO	MEKINIST	RYDAPT	VOTRIENT
BOSULIF	GENOTROPIN	NEULASTA	SAIZEN	XALKORI
BRENZYS	GILENYA	NEXAVAR	SANDOSTATIN*	XELJANZ
CABOMETYX	GIOTRIF	NORDITROPIN	SEROSTIM	XEOMIN
CALQUENCE	GLATECT	NUBEQA	SIGNIFOR	XIAFLEX
CANTENA	GLEEVEC	NUCALA	SILIQ	XOLAIR
CAPRELSA	HADLIMA	NUTROPIN AQ	SIMPONI	XTANDI
CERTICAN	HANZEMA	OCREVUS	SKYRIZI	XYREM
CIMZIA	HARVONI	OFEV	SOMAVERT	ZELBORAF
CINQAIR	HERCEPTIN	OMNITROPE	SOVALDI	ZELJULA
COPAXONE	HUMATROPE	OPSUMIT	SPRYCEL	ZEPATIER
COSENTYX	HUMIRA	ORENCIA	STELARA	ZYDELIG
COTELLIC	IBRANCE	OSNUVO	STIVARGA	ZYKADIA
CYSTADROPS	ICLUSIG	OTEZLA	SUTENT	ZYTIGA
DIACOMIT	ILARIS	PHEBURANE	TAFINLAR	
DUODOPA	ILUVIEN	PLEGRIDY	TAGRISSE	
DUPIXENT	INFLECTRA	POMALYST	TALTZ	
DYSPORT	INLYTA	PRALUENT	TARCEVA	
EMGALITY	INTRONA*	PREVYMIS	TASIGNA	
ENBREL	IRESSA	PULMOZYME	TECFIDERA	
EVENITY	JAKAVI	RADICAVA	TEMODAL	
ENTYVIO	KEVZARA	REBIF	THALOMID	

\* Les résidents du Québec n'ont pas besoin d'autorisation préalable pour ce médicament en raison des dispositions législatives de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ).